

NOTE

A l'attention de : Dossier

Concerne :

COMPTE N° 505 523 FONDATION LUCUM / MIRABAUD

Le :

22 janvier 2019

Concerne : **OPERATIONS DU COMPTE FONDATION LUCUM**

1. 31 juillet 2008

Constitution de la Fondation Lucum, Panama.

- . Président : M. Arturo Fasana, c/o Rhône Gestion SA, Genève
- . Secrétaire : Me Dante Canonica

Pièces 1 : Acte de constitution et correspondances

2. 6 août 2008 *Ø juste*

Ouverture du compte N° 505 523 de la Fondation Lucum dans les livres de Mirabaud & Cie à Genève. Me Canonica et M. Fasana disposent de la signature individuelle. La correspondance doit être transmise à Rhône Gestion SA.

Pièce 2 : Documents d'ouverture du compte
Pièce 3 : Carton de signatures

3. 6 août 2008

"Rapport d'ouverture de compte Société", signé par M. Fasana. Le rapport indique :

"Ayant droit : SAR

"Profession : Roi

"Politiquement exposé : Oui

"Référence : M. Antoine Boissier

"Apport initial : équivalent USD 100 millions

"Description détaillée de l'origine : Montant envoyé par le Roi Abdallah d'Arabie Saoudite en tant que cadeau selon la tradition saoudienne vis-à-vis des autres Monarchies"

Pièce 4 : Rapport d'ouverture de compte

4. 7 août 2008

Le formulaire "A" est établi au nom de SAR, avec copie de sa carte d'identité. Me Canonica et M. Fasana signent le formulaire.

Pièces 5 : Formulaire "A" et copie de la pièce d'identité

5. 8 août 2008

Bonification sur le compte N° 505 523 de la Fondation Lucum de EUR 64'884'405.- (contre-valeur de USD 100'000'000.-), d'ordre Ministry of Finance Riyadh.

Pièce 6 : Avis de crédit

Pièce 7 : Relevé du compte Lucum

Il s'agit de la première écriture enregistrée sur le compte.

6. Document non daté

Note au dossier Fondation Lucum, signée par M. Fasana :

"A la demande de notre client, entre juillet et août 2008. j'ai rencontré Son Excellence Adel A. Al-Jubeir, Ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite aux Etats-Unis.

"Nous avons passé quelques heures ensemble (...) et pendant cette rencontre il m'a fait part du désir de sa Majesté le Roi Abdallah, de faire un cadeau à notre client.

"M. l'Ambassadeur m'a également fait part des liens d'amitiés qui unissent le roi Abdallah à notre client et sa famille.

"Il m'a clairement indiqué que ce cadeau n'avait aucun lien avec aucune contre-prestation de notre client.

"Après ces réunions, et avant de donner mon accord pour le transfert, j'ai rencontré les deux principaux associés de la banque dépositaire, pour leur présenter l'opération. Mon but était de m'assurer que la banque puisse donner son accord avant d'entreprendre quoi que ce soit.

"Une fois connu le montant du cadeau, j'ai d'abord informé notre client, qui était lui-même très surpris du montant qui m'avait été communiqué. Il s'attendait à quelque chose de l'ordre de 1/5ème du montant indiqué.

"J'ai alors pris contact avec Me Dante Canonica, avec qui nous travaillons depuis plus de trente ans, afin que l'on puisse créer la structure la plus adaptée.

FASANA
handled the
transaction
DC Lied

gd connu
montant?

chron. fax

recte 8.8.2008 !
 "Le compte a été ouvert fin août 2008"

Pièces 8 : Note au dossier et annexe

7. 21 août 2008

Note interne "Description de la relation d'affaires - Fondation Lucum ", signée par Me Dante Canonica :

→ date ?
 "L'ayant droit économique a été introduit auprès de l'Etude Canonica par un industriel espagnol, par ailleurs client de Rhône Gestion SA. Il nous a été indiqué que le roi d'Arabie Saoudite souhaite faire une donation de USD 100'000'000.- à l'ayant droit économique, et ce sans aucune contrepartie. Vérification de ce qui précède a été demandée par Dante Canonica auprès de l'ayant droit économique lui-même à l'occasion de deux entretiens. Vérification a également été faite auprès de l'Ambassadeur d'Arabie Saoudite à Washington, M. Adel A. Al-Juber, homme de confiance du roi, qui a organisé la mise en oeuvre de cette donation. M. Adel A. Al-Juber a été rencontré à cette occasion une fois à Washington et une autre fois à Bâle."

Pièce 9 : Document signée par Me Canonica

8. 12 janvier 2009

Retrait caisse de EUR 200'000.- du compte de la Fondation Lucum.

Pièces 10 p. 2 : Liste des retraits de 2009 signée par SAR

Pièce 11 : Note de M. Fasana du 08.01.2009

9. 11 mars 2009

Retrait caisse de EUR 200'000.- (CHF 299'960.-) du compte de la Fondation Lucum.

Pièces 10 p. 2 : Liste des retraits de 2009 signée par SAR

Pièce 12 : Liste de paiements

10. 23 mars 2009

Retrait caisse de EUR 100'000.- du compte de la Fondation Lucum.

Pièces 10 p. 2 : Liste des retraits de 2009 signée par SAR

11. 29 mai 2009 *prêt Villars*

Virement de EUR 1'242'956.- (CHF 1'875'000.-) du compte de la Fondation Lucum en faveur du compte de l'Etude de Me Canonica à l'UBS Genève.

*LOAN for
Villars*

Une liste de paiements précise : "Prêt personnel fait par le client à sa compagne pour l'acquisition par elle d'un appartement à Villars".

Pièces 10 p. 2 : Liste des retraits de 2009 signée par SAR
 Pièce 12 p. 1 : Liste de paiements
 Pièce 13 : Note signée par SAR

N.B. Ce montant de CHF 1'875'000.- a été transféré par l'Etude Canonica en faveur du compte Siam Partners SA / Mirabaud, dont Madame est l'ADE.

12. 17 juin 2009

Retrait caisse de EUR 200'000.- du compte de la Fond

Pièces 10 p. 2 : Liste des retraits

13. 17 septembre 2009

Retrait caisse de EUR 200'000.- du compte de la Fond

Pièces 10 p. 2 : Liste des retraits de 2009 signée par SAR

14. 15 octobre 2009

Courrier de Me Canonica donnant instruction à la Banque de transférer EUR 324'000.-, par le débit du compte de la Fondation Lucum, en faveur du compte de l'Etude Canonica auprès de l'UBS, avec la référence "Contrat de prêt CALDEN / SIAM".

Une note précise : "Prêt personnel fait par le client à sa compagne pour l'acquisition par elle d'un appartement à Villars".

Pièces 14 : Courrier de Me Canonica
 Pièces 15 p. 2: Note de visite de Me Canonica du 30.10.2009 et annexe signée par SAR
 Pièces 10 p. 2 : Liste des retraits de 2009 signée par SAR
 Pièce 12 p. 2 : Liste de paiements

N.B. Ce montant de EUR 324'000.- a été transféré sur le compte de Madame auprès de HSBC Monaco, en lien avec le "Loan Agreement" daté du 18 octobre 2009 conclu entre la société Siam Partners SA et une société du Panama. La convention est signée par Me Turrettini au nom de Siam (pièce 16 de la Note "Compte Mirabaud de Madame" du 15.10.2018).

15. 30 octobre 2009

Note de Me Canonica suite à un entretien avec SAR :

Structur
 hide La
 from my
 knowledge

"L'ayant droit économique me signe tous les retraits effectués depuis le 27 mars 2009 et me demande d'effectuer un nouveau versement de 150'000.- euros à (me) auprès de HSBC."

BAHRAIN

1.9. M.

CASH !!!
via plane :-)

Pièces 15 : Note de visite de Me Canonica et annexe signée par SAR visant notamment les "150"

Pièce 12 : Liste de paiements

Courrier de Me Canonica donnant instruction à la Banque de transférer EUR 150'000.- en faveur du compte de l'Etude Canonica auprès de l'UBS SA, prévoit de transférer la référence "Prêt Lucum".

Pièce 16 : Courrier de Me Canonica

Pièces 10 p. 2 : Liste des retraits de 2009 signée par SAR

N.B. Les EUR 150'000.- ont été transférés sur le compte HSBC Monaco de Madame.

16. 8 décembre 2009

Retrait caisse de EUR 200'000.-.

Pièces 10 p. 2 : Liste des retraits de 2009 signée par SAR

17. 21 décembre 2009

Retrait caisse de CHF 50'000.-.

Pièce 12 : Liste de paiements

18. 2 février 2010

Retrait caisse de EUR 250'000.-.

Pièces 10 p. 1 et 3 : Liste des retraits de 2009 signée par SAR - Quittance signée par SAR

19. 31 mars 2010

"Rapport de visite client - Fondation Lucum", signée par M. Fasana :

"J'ai reçu aujourd'hui la visite du client à qui j'ai remis la situation du compte. Il a pris note du résultat et est très content.

"Il m'a remis le montant de USD 1'900'000.- qui correspond à un don fait par le Roi de Bahrein : Hamad bin Isa Al Khalifa.

Lots of
CASH withdrawn
for FAMILY
etc

"Nous allons procéder au crédit de ce montant."

Pièces 17 : Rapport de visite et annexe

Le versement en billets de USD 1'900'000.- (soit un montant net USD 1'895'250.) a été crédité valeur 9 avril 2010 sur le compte Lucum.

Pièces 18 : Avis de crédit

Ce montant figure dans la liste des "entrées" soumise à SAR par M. Fasana lors d'une visite le 28 janvier 2011.

Pièces 19 p. 3 : Liste des entrées de 2010

20. 16 avril 2010

Retrait caisse de EUR 250'000.-.

Pièces 19 p. 2-3 : Liste des retraits de 2010 signée SAR

21. 20 avril 2010

Rapport de révision annuelle PEP - 2009 - Compte de la Fondation Lucum

" Le formulaire A, le profil client ainsi que la pièce ID de l'ADE étant conservés dans le coffre des Associés, l'identité de l'ADE n'est connue que d'eux. Le Compliance est donc dans l'impossibilité d'effectuer une diligence complète et plus particulièrement des recherches sur l'ADE et son activité.

"La diligence sur l'ADE de la relation est de la responsabilité de l'Associé responsable, N/S Antoine."

Pièce 20 : Rapport de Compliance

Le maintien de la relation a été validé le 13 avril 2010 par le Collège des Associés.

22. 14 juin 2010

Retrait caisse de EUR 250'000.-.

Pièces 19 p. 2-3 : Liste des sorties de 2010 signée SAR

23. 27 octobre 2010

Retrait caisse de EUR 200'000.- et de USD 60'000.-.

Pièces 19 p. 2-3 : Liste des sorties de 2010 signée SAR

Repayment
of LOAN !!!

7.

24. 1er décembre 2010

Retrait caisse de EUR 200'000.-.

Pièces 19 p. 2-3 : Liste des sorties de 2010 signée SAR

25. 16 décembre 2010

Retrait caisse de CHF 388'000.-.

Pièces 19 p. 2-3 : Liste des sorties de 2010 signée SAR

26. 21 et 22 décembre 2010

Lors d'un entretien à Villars le 4 février 2010, Me Canonica a été informé par SAR du prochain remboursement d'un prêt par Madame :

"L'intéressé m'indique qu'il avait fait par mon intermédiaire l'année dernière un prêt relativement important à une personne proche de lui.

"Il m'indique que cette personne va très prochainement rembourser ce prêt et que je vais normalement être contacté par Me Maurice Turrettini pour ce faire."

Pièce 10 p. 1 : Note de Me Canonica du 04.02.2010

Par courrier du 1er décembre 2010 adressé à Me Turrettini, Me Canonica a requis le remboursement des prêts.

Pièce 21 : Courrier de Me Canonica

En exécution, deux virements de CHF 1'966'306.- et de EUR 338'877.-, transmis par l'intermédiaire de l'Etude Canonica, ont été crédités sur le compte Lucum.

Pièce 22 : Relevé du compte Lucum en CHF

Pièce 23 : Relevé du compte Lucum en EUR

Pièces 19 p. 3 : Liste des entrées de 2010 signée par SAR

N.B. Ces virements proviennent, via le compte de l'Etude Canonica, du compte Siam Partners SA / Mirabaud. Ils correspondent au remboursement des prêts consentis en 2009 en faveur de Madame et qui ont fait l'objet de deux contrats de prêt portant sur CHF 1'875'000.- et EUR 324'000.- conclus les 18 mai et 18 octobre 2009 par Siam Partners SA avec des sociétés panaméennes, dont Calden Overseas Inc. (contrats au dossier Siam).

27. 28 janvier 2011

Rapport de visite signé par M. Fasana.

He was doing
all this
behind my back...

"En date du 28 janvier 2011, j'ai rencontré l'ayant
Fondation Lucum à Villars lors d'un dîner privé. (...)

"Il m'a également signé un document où il confirme toutes les sorties effectuées
durant le courant de l'année 2010, ainsi que les trois entrées.

"Je lui ai remis EUR 300'000.- qu'il m'a demandés pour ses besoins personnels.

"Lors de cette réunion, il m'a indiqué qu'il devrait recevoir durant le courant de
cette année des donations d'un montant de 7 à 8 millions de USD environ, en
provenance de pays du Moyen-Orient.

"Nous nous sommes mis d'accord pour rester en contact durant ces prochains
mois pour finaliser ces différentes entrées d'argent."

Pièce 19 : Rapport de visite et liste des sorties et des
entrées de 2010 signée par SAR

Pièces 24 : Liste de sorties de 2011 signée par SAR

28. 10 mars 2011

Règlement de la Fondation Lucum, signé par SAR, Me Canonica et M. Fasana :

"Que cette Fondation a été constituée pour devenir le réceptacle d'une donation
de quelque EUR 64'884'405.- effectuée par le Roi d'Arabie Saoudite en faveur
de SAR. (...)

"Les bénéficiaires suivants sont désignés :

"Est irrévocablement désigné en qualité de premier bénéficiaire : (SAR)

"Cette attribution demeurera valable pendant la vie du premier bénéficiaire qui
aura le droit de disposer librement, sa vie durant, des actifs de la Fondation, sans
limitation aucune.

"La fortune de la Fondation telle qu'elle existera lors du décès du premier
bénéficiaire devra être conservée par la Fondation en faveur et pour le compte
du deuxième bénéficiaire.

"Est irrévocablement désigné en qualité de deuxième bénéficiaire des biens de
la Fondation, avec effet dès le décès du premier bénéficiaire : (son fils)

"Après le décès du premier bénéficiaire, le deuxième bénéficiaire aura le droit de
jouir de tous les actifs de la Fondation, sans limitation aucune.

? X "Le deuxième bénéficiaire devra, selon la volonté du premier bénéficiaire,
s'efforcer sa vie durant de pourvoir à l'entretien de tous les membres de la famille
(de SAR)..."

FOR FAMILY
BENEFIT !!!



Pièce 25 : Règlement de la Fondation

29. 25 mars 2011

Retrait caisse de EUR 150'000.-, de USD 50'000.- et de CHF 50'000.- selon liste signée par SAR.

Pièces 24 : Liste de sorties de 2011 signée par SAR

30. 13 mai 2011

Remise de EUR 250'000.- à un homme de confiance de SAR.

Pièce 26 : Note de M. Fasana et annexes

Pièces 24 : Liste de sorties de 2011 signée par SAR

31. 31 mai 2011

Rapport de révision annuelle PEP - 2010 - Compte de la Fondation Lucum

" Le formulaire A, le profil client ainsi que la pièce ID de l'ADE étant conservés dans le coffre des Associés, l'identité de l'ADE n'est connue que d'eux. Le Compliance est donc dans l'impossibilité d'effectuer une diligence complète et plus particulièrement des recherches sur l'ADE et son activité.

"La diligence sur l'ADE de la relation est de la responsabilité de l'Associé responsable, N/S Antoine."

Pièce 27 : Rapport de Compliance

Le maintien de la relation a été validé les 30 mai et 20 décembre 2011 par le Collège des Associés.

32. 25 mars 2011

Retrait caisse de EUR 100'000.-, de USD 50'000.- et de CHF 50'000.- selon liste signée par SAR.

Pièces 24 : Liste de sorties de 2011 signée par SAR

33. 4 septembre 2011

Remise de EUR 100'000.- et de CHF 50'000.- à SAR.

Pièce 28 : Note de M. Fasana

Pièces 24 : Liste de sorties de 2011 signée par SAR

34. 31 octobre 2011

Virement de GBP 550'000.- (USD 884'331.-) en faveur du compte Riverhouse Partners SA / Mirabaud, dont Madame est l'ADE, afin de permettre d'acquérir un appartement, 95 Eaton Square à Londres.

MARTA
Nov 2011 !!!
"Ancienne Amie" :-)

Pièce 29 : Avis de transfert et instruction

Pièce 30 : Liste de paiements signée par SAR

N.B. Au total, trois montants de GBP 550'000.-, GBP 495'000.- et GBP 550'000.- ont été transférés pour Madame sur le compte Riverhouse Partners SA / Mirabaud. SAR a indiqué à Me Canonica qu'il s'agit d'une "mise à disposition gratuite sans possibilité de retour", "d'avances à titre gratuit et non des prêts".

Pièce 31 : Note signée par SAR le 08.02.2012

Pièce 32 : Courriel de Me Turrettini du 07.02.2012

Pièce 33 : Courriel de Me Canonica du 28.02.2012

35. 10 novembre 2011

Note de Me Canonica : Me Turrettini confirme les donations de SAR ainsi que l'intention de celui-ci d'effectuer d'autres donations au fils de Madame.

Pièce 34 : Note de Me Canonica

36. 16 novembre 2011

Note de Me Canonica : SAR lui demande de verser EUR 1'000'000.- à une ancienne amie, Mme Gaya Hernandez, 68 ans, afin de lui assurer un train de vie décent.

Pièce 35 : Note de Me Canonica

Ce paiement intervient le 18 novembre 2011 sous forme d'une écriture de retrait caisse de EUR 1'000'000.-.

Pièce 36 : Relevé du compte Lucum

Pièce 30 : Liste de paiements signée par SAR

N.B. Selon toute vraisemblance, ce montant a été crédité en faveur d'un compte ouvert dans les livres de Mirabaud.

37. 22 décembre 2011

Retrait caisse de CHF 360'000.-.

Pièce 30 : Liste de paiements signée par SAR

38. 24 janvier 2012

Second virement de GBP 495'000.- en faveur du compte Riverhouse Partners SA / Mirabaud, afin de permettre à Madame d'acquérir un appartement, 95 Eaton Square à Londres.

Pièce 37 : Relevé du compte Lucum en GBP
Pièce 30 : Liste de paiements signée par SAR
Pièce 31 : Note signée par SAR le 08.02.2012
Pièce 32 : Courriel de Me Turrettini du 07.02.2012
Pièce 33 : Courriel de Me Canonica du 28.02.2012

39. 25 janvier 2012

Troisième virement de GBP 550'000.- en faveur du compte Riverhouse Partners SA / Mirabaud, afin de permettre à Madame d'acquérir un appartement, 95 Eaton Square à Londres.

Pièce 37: Relevé du compte Lucum en GBP
Pièce 30 : Liste de paiements signée par SAR
Pièce 31 : Note signée par SAR le 08.02.2012
Pièce 32 : Courriel de Me Turrettini du 07.02.2012
Pièce 33 : Courriel de Me Canonica du 28.02.2012

40. 3 février 2012

Note de M. Fasana à Me Canonica indiquant que SAR contribue à hauteur de 30% à l'achat de l'appartement à Londres

Pièce 38 : Note de M. Fasana

En annexe, un courriel de Madame décrit le bien immobilier.

Pièce 39 : Courriel de Madame du 22.08.2011

ce n'est qu'à un bien immobilier!

41. 8 février 2012

Note signée par SAR indiquant que les trois montants virés à Riverhouse Partners SA, correspondent à "des avances à titre gratuit et non à des prêts".

Pièce 31 : Note signée par SAR le 08.02.2012
Pièce 40 : Décompte du prix d'acquisition de l'appartement

42. 17 février 2012

Retrait caisse de CHF 50'000.-.

↓
Pièce 30 : Liste de paiements signés

43. 22 février 2012

Suite à la publication d'articles de presse mettant en cause la tenue des comptes, le service Compliance de Mirabaud a requis en février 2012 des éclaircissements sur l'origine des avoirs du compte Lucum. Lors d'une réunion le 22 février 2012, Me Dante Canonica a indiqué qu'il prenait contact avec le client et qu'il tiendrait la banque informée.

Pièce 41 : Rapport de visite du 22.02.2012

44. 24 février 2012

Nouvelle réunion du service Compliance avec Me Dante Canonica, qui indique continuer ses discussions avec des avocats espagnols.

Pièce 42 : Rapport de visite du 24.04.2012

45. 16 mars 2012

Retrait caisse de CHF 50'000.-.

Pièce 43 : Avis de retrait signé par SAR

46. 30 mai 2012

Courrier signé par SAR à Me Canonica et à M. Fasana

"Je vous écris en vos qualités de membres du Conseil de la Fondation Lucum.

"La présente a pour objet de vous demander de bien vouloir transmettre à la Banque Mirabaud et Cie le nouveau carton de signature et ma lettre de transfert de l'intégralité des avoirs, sans procéder à aucune vente, au crédit du compte que vous désignera (Madame).

"Ceci fait, je vous remercie de liquider la fondation susmentionnée.

"Décharge pleine et entière vous est donnée.

"Je donne également décharge à la société Rhône Gestion SA et à M. Arturo Fasana pour sa gestion.

"En tant que de besoin, je ratifie une nouvelle fois tous les retraits et versements effectués à ce jour.

IMPORTANT

FEB 2012 !!!

This is where they hatched the PLAN....

"intégralité"
DC took 35M in the process

"Pour faire suite à votre demande, je vous confirme une nouvelle fois qu'en procédant de la sorte, j'entends faire donation irrévocable à (Madame) des fonds ainsi transférés qui deviendront sa seule et unique propriété.

X "Je vous garantis et certifie que (Madame) n'agit en aucune circonstance à titre fiduciaire pour mon compte."

Pièce 44 - Courrier de SAR

N.B. Il est noté que le courrier de SAR, daté du 30 mai de Madame de "l'intégralité" des avoirs.

47. 4 juin 2012

Courrier de Me Dante Canonica daté du 4 juin 2012 Mirabaud & Cie de transférer EUR 3'500'000.- par le c de la Fondation Lucum en faveur du compte N° 199907 référence Dolphin auprès de Pictet Bank & Trust Ltd Nassau.

Le courrier indique encore :

"D'autres instructions pour le solde du compte vous seront adressées avant demain soir."

Pièce 45 - Courrier de Me Canonica

Le virement de EUR 3'500'000.- a été effectué le 5 juin, valeur 6 juin 2012.

Pièce 46 : Avis de transfert

Le service Compliance n'a pas justifié la transaction : "*Compte connu uniquement par les Associés. je ne suis pas en mesure de donner des explications concernant ce compte.*"

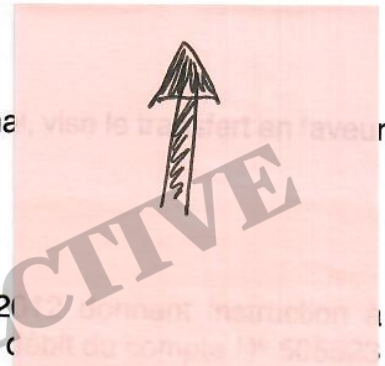
Pièce 47 : Protocole de clarification

48. 5 juin 2012

Procuration générale signée par Me Canonica et M. Fasana conférant à SAR la signature individuelle sur le compte N° 505523 de la Fondation Lucum. SAR a également signé le document.

Pièce 48 - Procuration

N.B. Le courrier de SAR du 30 mai 2012 (pièce 48) demandait à Me Canonica et M. Fasana de transmettre ce carton de signatures à la banque.



49. 5 juin 2012

Lettre signée par SAR donnant instruction à Mirabaud & Cie (M. Antonia Palma) de transférer l'intégralité des avoirs du compte Lucum en faveur du compte Solare Investors / Gonet Bank & Trust Nassau, puis de clôturer le compte.

Pièce 49 - Lettre datée du 05.06.2012 signée par SAR

N.B. Il est noté que ce courrier de SAR vise le transfert "l'intégralité" des avoirs. Il a vraisemblablement été signé : sa lettre alors adressée à Me Canonica et à M. F. Le courrier soit transmis à la banque.

D'ailleurs, la date du courrier devait être complétée :

"Le 2012"

et l'indication "5 / 06" a été portée à la main

*DC set up
"SOLARE"
instead of
transferring to
me directly
"à titre personnel"*

Pièce 49 - Lettre datée du 05.06.2012 signée par SAR

N.B. Les références du compte de Madame à créditer ont également été ajoutées de manière manuscrite sur le courrier.

50. 6 juin 2012

Courrier de Me Canonica à Mirabaud & Cie confirmant que la nouvelle procuration ainsi que la lettre de transfert datée du 5 juin 2012 ont été signées par l'ayant droit économique et premier bénéficiaire de la Fondation.

Pièce 50 - Courrier de Me Canonica

51. 12 au 26 juin 2012

Transfert des titres ainsi que des soldes en compte Solare Investors / Gonet Bank & Trust Ltd Nassau

Pièce 51 : Ordre de paiement

Hmmm

52. 13 juin 2012

Signature par SAR avec la mention "*Bon pour accord*" des relevés du compte de la Fondation Lucum pour la période du 1er janvier au 11 juin 2012, soit notamment le relevé indiquant le transfert de EUR 3'500'000.- le 5 juin 2012 en faveur du compte Dolphin auprès de Pictet Bank & Trust Nassau.

Pièces 52 - Relevés du compte signés par SAR

53. 14.06.2012

Note du service Compliance qui relie l'instruction de transférer les avoirs puis de clôturer le compte Lucum, aux précédentes demandes d'informations restées sans réponse.

Pièce 53 : Note du 14.06.2012

54. 30 juillet 2012

Dissolution de la Fondation Lucum.

Pièce 54 : Acte de dissolution
